



អង្គបុរេជំនុំជម្រះ

PRE-TRIAL CHAMBER
CHAMBRE PRELIMINAIRE

Dossier pénal n° 002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP04)

Devant: Juge PRAK Kimsan, Président
Juge Rowan DOWNING
Juge NEY Thol
Juge Katinka LAHUIS
Juge HUOT Vuthy

Date: 19 mars 2008

PUBLIC

AVIS RELATIF À LA DATE DE L'AUDIENCE DE L'APPEL CONTRE
L'ORDONNANCE DE PLACEMENT EN DÉTENTION PROVISOIRE

Bureau des co-procureurs

CHEA Leang
Robert PETIT

Personne mise en examen

KHIEU Samphan

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):
..... 19 / 03 / 2008

ម៉ោង (Time/Heure): 10:15'

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: ...NUP...SOTHUN VICHET...

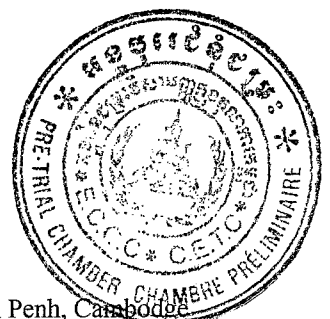
Avocats de la défense

SAY Bory
Jacques VERGES

ឯកសារច្បាប់ត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):
..... 19 / 03 / 2008

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: ...NUP...SOTHUN VICHET...



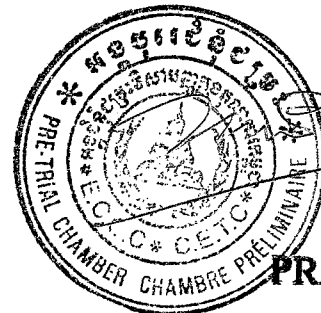
C26/12/14

1. **LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE** des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (« CETC ») prend acte du « Mémoire en appel de l'ordonnance de placement en détention provisoire en date du 19 novembre 2007 » déposé le 21 décembre 2007 par les co-avocats de Khieu Samphan.
2. Conformément à la « Décision sur la requête de la défense visant à ce que l'audience de l'appel portant sur l'ordonnance de détention provisoire se tienne en public et sur la requête des co-procureurs visant à ce que certains passages soient supprimés de la version publique du mémoire d'appel » en date du 3 mars 2008, l'audience se tiendra à huis clos, à l'exception des parties qui pourraient impliquer une discussion sur les motifs de détention provisoire suivant la Règle 62(3)(b) du Règlement intérieur, lesquelles se tiendront en public.
3. Les parties civiles n'ont pas été impliquées dans cet appel jusqu'à ce jour et elles pourraient se voir notifier leurs droits, si elles en ont, après que la Chambre préliminaire ait rendu sa décision sur la participation des parties civiles dans les appels relatifs à la détention provisoire dans le dossier de *Nuon Chea*.

PAR CONSÉQUENT, LA CHAMBRE PRELIMINAIRE FIXE la date de l'audience au **23 avril 2008**, à compter de **9 heures 30**. 

Phnom Penh, 19 mars 2008

Président



PRAK KIMSAN